



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D/2024-032

Nombre de Conseillers :

En exercice: 23Présents: 13Votants: 19

Date de convocation du Conseil Municipal: 05 avril 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le dix du mois d'avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de TORCY s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de TORCY, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGEAU, Maire de TORCY.

<u>ÉTAIENT PRÉSENTS</u>: M. PIGEAU Philippe – Mme CANTIER Nadège – M. LANDRÉ Christian – Mme SARANDAO Gilda – M. BONNEAU Michel – Mme MUNOZ Marie-Thérèse – M. MAY Abdelkrim - Mme LATTARD Monique – Mme BERESINA Jocelyne – Mme ROMERO-PORTRAT Manuela – M. CHEVALIER Mickaël – Mme DESVIGNES Josette – Mme MONTEIRO Maria.

<u>POUVOIRS</u>: M. MICHELOT Bernard à Mme LATTARD Monique – Mme GALLO Anne à Mme MUNOZ Marie-Thérèse – Mme ALAIN Lucette à Mme CANTIER Nadège – Mme CASTANO Adeline à Mme BERESINA Jocelyne –M. FUCHET Roland à Mme DESVIGNES Josette et M. DJEDDOU Rabah à Mme MONTEIRO Maria.

EXCUSES: M. LAMY Bernard.

ABSENTS: M. TAIEB BOUHANI Ali - M. CHHIM Sovanavy - M. MOURON Pierre

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: M. LANDRÉ Christian.

VOTE DES SUBVENTIONS ATTRIBUÉES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES ET AUTRES

Madame Manuela ROMERO PORTRAT, Conseillère Municipale déléguée aux sports et à la vie associative, présente au Conseil Municipal, les propositions de subventions à attribuer aux associations. Elles ont été validées lors de leur passage en Commission le 20 février 2024, en tenant compte de l'enveloppe des subventions inscrite au budget principal 2024.

Pour rappel : L'article L 2131-11 du C.G.C.T. précise : « Sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires ».

Ainsi, il convient, pour les élus exerçant des responsabilités au sein d'associations dont l'objet social ne poursuit pas les mêmes objectifs que ceux de la généralité des habitants de la commune, de s'abstenir de toute participation à la préparation, au délibéré et au vote de délibérations portant sur ces associations. Peu importe que la participation des élus n'ait été que passive.

Le Conseil Municipal;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2131-11;

Vu le Budget Primitif 2024 adopté lors de la séance du 10 avril 2024 ;

Vu la proposition à ce sujet de la Commission Sport et Vie Associative, réunie le 20 février 2024;

Entendu le rapport de Madame Manuela ROMERO PORTRAT, Conseillère Municipale déléguée aux sports et à la vie associative et sur sa proposition ;

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ des présents :

- **ATTRIBUE** aux associations ou organismes, une subvention de fonctionnement pour l'année 2024, du montant indiqué dans le tableau ci-après ;
- **DIT** que les montants alloués seront prélevés sur la section de fonctionnement du budget principal à l'article 6574 Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et autres organismes de droit privé;
- AUTORISE Monsieur le Maire à liquider ces montants aux bénéficiaires dès que possible.





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D/2024-032

200.00€ 150.00€	Est sorti et n'a pas participé au débat et au vote du bloc « Associations Civiques » • Mickaël CHEVALIER.
160.00€ 180.00€ 270.00€ 3 750.00€	Sont sortis et n'ont pas participé au débat et au vote du bloc « Associations Sociales et de Solidarité » : • Michel BONNEAU et Philippe PIGEAU.
1 850.00€ 153.00€ 400.00€	Sont sortis et n'ont pas participé au débat et au vote du bloc « Culturels » pour les 3 premières associations : • Christian LANDRÉ et Monique LATTARD
_	Pas de quorum, report du vote
4 500.00€ 1 815.00€ 3 670.00€ 4 120.00€ 1 000.00€ 1 000.00€ 2 000.00€	
47.00€ 500.00€ 500.00€ 3 692.50€ 3 775.00€	
1 000.00€ 50.00€ 100.00€ 40.00€	
	150.00€ 160.00€ 180.00€ 270.00€ 3 750.00€ 1 850.00€ 153.00€ 400.00€ 4 500.00€ 1 815.00€ 3 670.00€ 1 000.00€ 500.00€ 3 692.50€ 3 775.00€ 1 000.00€ 1 000.00€ 1 000.00€ 1 000.00€ 1 000.00€

Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance.

et publié, affiché ou

notifié (e ...) 1.6. AVR. 2024

Pour extrait conforme,

Le Maire,

M. Philippe PIGEAU

Page 2 sur 2

THEMES	Observations 2024	Subventions 2023	Propositions 2024	Observations, administrateurs, adhérents ou élus désignés
AIDES ET SERVICES				
Associations Civiques				
CNL Amicale Résidence du Lac	Demande de subvention	200,00€	200,00 €	
Solidarité Services	Demande de 150 €	125,00 €	150,00 €	
Associations Sociales et de Solidarité				
Papillons Blancs d'Entre Saône et Loire	Demande de subvention (10 000 € au total)	160,00 €	160,00 €	
Les Restos du Cœur Torcy	Demande de subvention	180,00 €	180,00 €	
Secours Populaire Torcy	Demande de subvention	270,00 €	270,00 €	
Régie de territoire	Demande de subvention	3 750,00 €	3 750,00 €	
CULTURELS				
Torcymages	Demande de subvention	1 850,00 €	1 850,00 €	
Collège des Epontôts FSE	Demande de subvention	153,00 €	153,00 €	
Chorale Amal'gammes	Pas de demande de subvention en 2024 Demande de 400 € (surcoût facturation administrative)	1 217,00 €	400,00€	aide de 200 € Concert au C2 > Facture
As Jumelage	Subvention de démarrage		1 000,000 €	
SPORTIF				
CTMHB handball	Demande de 4500 €	4 500,00 €	4 500,00 €	
SKDOT Karaté	Demande de subvention	1 500,00 €	1815,00 €	
CNC Aviron	Demande de 3 800 €	3 600,00 €	3 670,00 €	
ZLT Lutte	Demande de 5 600 €	€ 590,00 €	4 120,00 €	
ASJT Football	pas de demande	4 400,00 €	1 000,00 €	
Académie Boxing Torcy	Demande de subvention	9 00'0	1 000,00 €	
Ticket Torcy Sport	Reconduction de l'opération	2 000,00 €	2 000,000 €	

	AFFAIRES SCOLAIRES				
	Enseignement - Services Communs				
	DDEN	Demande de 47 €	46,00€	47,00 €	
	As.Champ Cordet "les ch'tits cordéliens"	Demande de 500 €	900'00€	500,00€	
	As.Champ Bâtard "les lapins des champs"	Demande de subvention	≥00'00€	≥00'00€	
	Coopérative Scolaire Ecole Champ Cordet	Séjours et sorties scolaires	3 275,00 €	3 692,50 €	
	Coopérative Scolaire Ecole Champ Bâtard	Séjours et sorties scolaires	3 800,00 €	3 775,00 €	
	AUTRES DEMANDES				
	Triathlon	demande de subvention exceptionnelle (1000 €)- Triathlon du pilon	1 000,00 €	1 000,000 €	
	Conciliateur de justice		30,00€	900'09€	
	O'TOP	Demande de subvention, difficultés financières	100,00€	100,00 €	
	CFA Gueugnon	Demande de subvention - 1 élève	40,00 €	40,00 €	
J		Montant total des subventions	Montant 2023 38 806,00 €	Propositions 35 922,50 €	